

Question présentée par le député :

M. Boris Calame

Date de dépôt : 25 janvier 2018

Question écrite

Quelle stratégie de gestion des déchets le Conseil d'Etat entend-il développer pour le grand Etat afin d'atteindre les objectifs de recyclages cantonaux ?

Dans les communications du Grand Conseil, sous la référence C3721, nous avons reçu l'Arrêté du Conseil d'Etat, du 22 novembre 2017, relatif à l'adoption du rapport de performance environnementale 2016 de l'Etat de Genève¹.

Dans celui-ci, bon nombre de statistiques environnementales sont données. Afin d'en permettre une lecture objective, le périmètre est malheureusement très peu explicite pour bon nombre.

C'est notamment le traitement du taux de recyclage des déchets urbains du « Petit Etat, sauf déchets des écoles primaires pris en charge par les communes » et sans les HES-Genève qui ont été transférés à la HES-SO, où il est impossible de distinguer les lieux de formation, les lieux publics, les lieux administratifs ou encore les espaces publics « ouverts ». Il est aussi impossible de relativiser la quantité de déchets par nombre de personnes concernées (élèves, enseignant-e-s, public et encore employé-e-s).

Toutefois, sur l'ensemble des déchets urbains de l'Etat, inscrits à la statistique, indépendamment de la précision de son périmètre, c'est 844,37 tonnes qui sont recyclées sur un total de 2626,22 tonnes, soit à peine 32,4%.

Alors même que l'objectif cantonal est fixé à 70%, le très faible taux constaté dans le grand Etat (32,4%) et son différentiel au faible objectif annoncé (37,6%) ne peuvent qu'interpeller !

¹ www.ge.ch/actualite/rapport-performance-environnementale-etat-geneve-2016-23-11-2017

Comment l'Etat, qui exige à raison des communes et des entreprises une augmentation du taux de recyclage, peut-il [ou pas] se satisfaire de cette situation ?

Pour appréhender correctement ces données, nous souhaiterions obtenir les statistiques des déchets urbains collectés et recyclés, par typologie de bâtiment (formation, administration,...) et, le cas échéant, d'activité (bureaux, restauration, technique) en 2016 au sein des bâtiments et autres espaces inclus dans le rapport de performance environnementale de l'Etat de Genève 2016.

Les questions que je formule au Conseil d'Etat, à son administration et aux établissements publics du grand Etat, que je profite de remercier par avance des réponses apportées et, plus encore, des mesures qui vont être prises rapidement, sont les suivantes :

- *Le Conseil d'Etat peut-il distinguer, dans ses statistiques, le taux de production de déchets urbains et de recyclage du grand Etat dans les différents lieux ?*
- *Quels déchets recyclables sont-ils collectés au sein du grand Etat, ceci avec ventilation par acteur et leurs résultats spécifiques ?*
- *Quel plan d'action, ou programme, est-il développé par le Conseil d'Etat, à l'attention de ses services et des autres acteurs du grand Etat, afin que l'Etat réalise, en tous lieux, son obligation d'amélioration de son taux de recyclage ?*
- *Quels sont les objectifs annuels d'amélioration du recyclage que l'Etat se fixe pour parvenir, progressivement, au 70% préconisé ?*
- *Le cas échéant, quelles sont les actions complémentaires, voire contraignantes, que le Conseil d'Etat entend mettre en œuvre pour parvenir à un taux de recyclage au sein du grand Etat qui soit conforme aux objectifs cantonaux et respecté par tous les acteurs du grand Etat ?*
- *Quels sont les coûts, au sein du grand Etat, liés à la gestion et à l'évacuation des déchets, ainsi qu'au recyclage de la part pouvant être ainsi valorisée ?*
- *Quelles sont les économies qui pourraient être réalisées avec un grand Etat respectant les obligations de recyclage cantonales de 50 et 70% ?*